

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE TRÉCESSON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-296

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2015-223

Considérant que la Municipalité souhaite modifier son plan d'urbanisme 2015-223, actuellement en vigueur, afin de :

- Modifier les limites de l'affectation Résidence rurale ;

Considérant que ce règlement respecte les dispositions du règlement de zonage ;

Considérant qu' un avis de motion a dûment été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 mai 2023 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Nadia Caron, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et unanimement résolu :

Que le conseil adopte le règlement modifiant le plan d'urbanisme 2015-223, et qu'il soit décrété, par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 2015-223 » et porte le numéro 2023-296.

ARTICLE 3 OBJET

L'objet du présent règlement est de modifier le plan d'urbanisme numéro 2015-223 en agrandissant les limites de l'affectation Résidence rurale à même les limites de l'affectation Parc et espaces verts.

ARTICLE 4 MODIFICATIONS

Le plan des grandes affectations 4/4, secteur urbain, est modifié en agrandissant les limites de l'affectation Résidence rurale vers le nord tout en réduisant les limites de l'affectation Parc et espaces verts, tel qu'apparaissant au plan ci-annexé. Cette zone sur la Rue Sigouin se situe dans la portion nord du secteur de La Ferme.

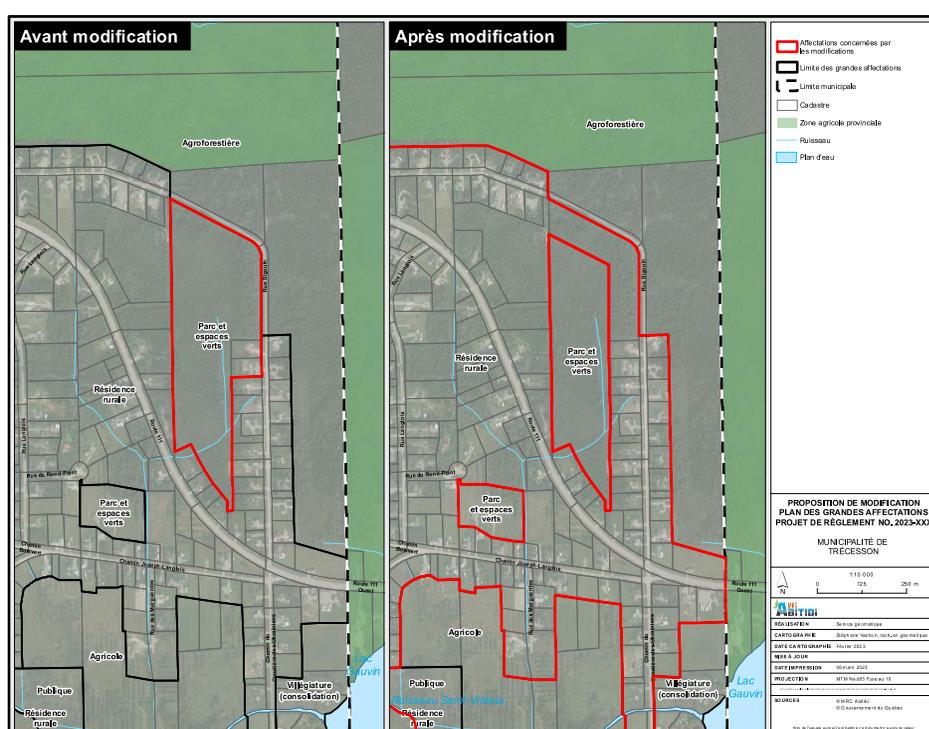
ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Ghislain Nadeau
Maire

Guy Nolet
Directeur général et greffier-trésorier,
par intérim

Annexe



Avis de motion :	16 mai 2023
Adoption du premier projet de règlement :	16 mai 2023
Adoption du second projet de règlement :	20 juin 2023
Approbation des personnes habiles à voter :	17 juillet 2023
Adoption du règlement :	18 juillet 2023
Entrée en vigueur :	23 octobre 2023
Publication :	1 novembre 2023